duplicate

AUDREIN A SES COLLÈGUES.

J'en suis bien fâché, mais il faut encore

UN MOT.

Ne vous lassez jamais d'être bon,
Et vous serez toujours heureux.
AUDREIN.

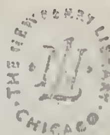
TOUT mûrit donc avec le temps, même la dure vérité ! C'étoit à qui me diroit : *En vain tu nous accables de tes MOTS, tu n'auras pas tes églises.* Et moi, toujours je disois : Je connois la Convention nationale ; tôt ou tard, sa justice me donnera gain de cause. . . . Je disois bien, je crois ; mais ne va-t-on pas se venger ? *Ne voilà-t-il pas ce maudit Abbé qui nous fait encore des demandes ?* . . . .

Citoyens Collègues, y a-t-il donc tant de plaisir à calomnier ? Non, jamais je ne manquerai à ma parole. En demandant les églises, j'avois bien promis que je ne demanderois point les presbytères. Depuis ce moment, j'ai répondu en conséquence à tous ceux qui m'ont consulté.

L'objet dont il s'agit est de tout un autre genre. Supposons que, sans aucune perte pour la Nation, il fût question d'éviter des frais considérables aux citoyens ; qui de vous ne s'écrieroit pas ? Dans ce cas, il est tout clair qu'il faut favoriser les individus. Eh bien ! c'est dans cette hypothèse-là précisément que je vais raisonner avec vous.

On m'écrit d'un grand nombre de départemens que les ornemens, le linge, les livres d'église pourrissent dans les districts, et que les administrateurs n'osent les livrer aux communes pour l'usage du culte.

Je conviens que cette conduite des administrateurs annonce de la prudence ; et, sans aller scruter si, parmi ces braves gens, il ne se trouve pas encore de ces êtres extraordinaires qui aimeroient mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action, (c'étoit la parole de leur perfide chef suprême) je me borne à faire une simple question à laquelle il faudra qu'on réponde.



Qui a livré aux magistrats du peuple les dépouilles des églises ? Je suis loin de parler des matières d'or et d'argent, ni de tout autre objet essentiellement utile à la chose publique. Je le dis avec la meilleure cordialité, et je veux être entendu de toute la France. *Lorsqu'il s'agit pour une nation de défendre sa liberté ; toutes richesses possédées par la religion, appartiennent de plein droit à la Patrie.* Seulement, en se rappellant les enlèvemens qui ont eu lieu, il est permis de regretter que tant d'immenses trésors aient passé, pour la plus grande partie, dans les mains des brigands. Qui a, dis-je, livré aux magistrats les dépouilles des églises ? D'abord, la haine aveugle d'une compagnie d'athées connus sous le nom de philosophes ; ensuite la brutale scélératesse des élèves de Chaumette et d'Hébert, trop fameux par leur titre de terroristes ; enfin l'exécrable perfidie des complices de Robespierre, adroitement cachés sous les belles apparences du plus pur patriotisme. Quels titres de propriété !

D'après la vigoureuse résolution de la Convention nationale, de ne plus sacrifier qu'à la justice ; d'après son dessein bien arrêté de réparer toutes les scélératesses, de quelque nature qu'elles puissent être, sa conduite touchant les

demandes dont il s'agit, ne semble-t-elle pas toute tracée !

Je les entends, nos calculateurs à courte vue : Ne peut-on les vendre, ces objets déposés dans les districts ? ce sera toujours autant pour le trésor national. . . . . . Cœurs de bronze, dignes émules de Cambon, craindrez-vous toujours de faire plaisir au peuple ? Est-ce avec de si misérables économies que vous comptez réparer nos finances ? . . . . Oui, sans doute, on peut les vendre, ces objets ; mais encore faut-il qu'il se présente des acheteurs. *Qui se mettra en frais pour s'emparer de ces ornemens blancs et noirs, de ces aubes demi-usées ? A quel si grand usage destinera-t-on ces pales, ces corporaux, ces purificatoires, la plupart mangés par les vers ? Ces marbres, ces tableaux, jettés pêle mêle dans nos magasins, ont-ils quelque valeur, dès qu'ils ne sont plus dans les lieux pour lesquels ils étoient destinés ? Ces in-folio barbouillés de notes, qui se chargera de les loger, encore moins de les lire ?*

On disoit bien aussi qu'il falloit vendre les églises. Mais enfin il a fallu m'en croire, lorsque j'ai eu mille fois démontré que c'étoit-là une spéculation ennemie, impossible à réaliser. La Convention a senti qu'elle devoit accorder aux

citoyens l'usage de leurs églises, et s'en réserver seulement la propriété. Eh bien! qu'elle en fasse autant pour les objets dont il s'agit ; et nous sommes tous d'accord.

O vous, qui, heureux par le plaisir de voir applaudir à votre zèle et bénir votre justice, aimez à me redire que j'ai bien servi la Convention, en persistant à réclamer les églises ; que seroit-ce, chers Collègues, si, dans toute l'étendue de la France, vous pouviez être témoins de tous les touchans transports qu'excite de toute part l'ouverture des églises? Que seroit-ce, si vous pouviez entendre ces voûtes sacrées, (est-il besoin de dire que je parle des églises occupées par les prêtres constitutionnels?) retentir de vos noms ; et ce peuple, dans l'effusion de sa belle ame, prier pour votre bonheur !

Hâtez-vous donc d'ajouter à ce premier bienfait tous ces petits cadeaux, qui n'ont de prix réel que par le plaisir de les faire ; et qu'il sache, ce bon peuple, *qu'on nous apprit si longtemps a mécontenter;* et qu'il sache que la Convention nationale, une fois sortie de l'oppression, n'a plus qu'un vœu à remplir, celui de son bonheur.

Supposons cependant, (tous les cœurs ne sentent pas également le plaisir de bien faire);

supposons qu'il se trouvât quelqu'un qui combattît cette opinion; je lui dirois avec ma bonne franchise ordinaire..... mon ami, y pensez-vous donc? quoi? plutôt que de faire plaisir au peuple, et de mériter ses bénédictions, vous préféreriez que ces objets périssent, inutiles tout à la fois à la chose publique, comme aux individus? Ah! ne vaudroit-il pas mieux marquer une grande époque par une nouvelle bienfaisance, préluder à la Constitution par un plaisir fait au peuple; et, dans une conjoncture si importante, s'assurer un titre de plus à sa reconnoissance?

Observons qu'en principe, toutes les fois qu'on occasionne une dépense mal-entendue au peuple, on appauvrit d'autant les ressources de l'état; en ce moment sur-tout où, l'agiotage armé de sa dernière fureur, tout va s'engloutir dans les coffres des barbares, à quels sacrifices ne seroit-il pas réduit, s'il falloit qu'il remplaçât aussi, même ce qui a échappé à la rage du cannibalisme? L'intérêt public réclame donc ici comme l'intérêt de l'individu.

D'ailleurs, outre le traitement à faire aux ministres (ils doivent trouver sans doute dans l'exercice de leurs fonctions, une honnête subsistance) outre l'entretien des églises et d'autres frais que la décence du culte prescrit, combien

d'énormes dépenses rendues urgentes et nécessaires par la scélératesse ? Ne faut-il pas tout rétablir, quand tout est bouleversé ? Ne faut-il pas tout fournir là où il n'y a plus rien ? Surcharger encore les citoyens, ne seroit-ce pas les accabler, tandis qu'on pourroit les soulager sans qu'il en coûtât rien à la nation ? N'y auroit-il pas là une révoltante mauvaise volonté ? C'est dire assez que ce ne sera pas la conduite de la Convention nationale.

Disons-le, malgré l'horrible vigilance de la scélératesse, il est des communes qui, au mépris de tous les dangers, ont soustrait quelque chose à sa rapacité. Ces conquêtes de leur courage sont déjà rendues au culte, je n'en doute pas ; mais d'autres communes, et c'est le très-grand nombre, d'autres communes ont vu tout enlever, ou plutôt ont reculé d'horreur, et laissé le crime seul avec ses profanations. Dans leur détresse extrême, celles-ci s'adressent avec confiance à la Convention nationale....... Législateurs ! j'en suis sûr, vous ne tromperez pas leur attente.

Que vos cœurs, chers Collègues, émettent un sentiment ! Une parole, un signe de votre part à vos Comités de gouvernement ! Au milieu de tant d'orages, donnez à leur zèle, encore cet encouragement. Là est le peuple tout prêt

à faire entendre de nouvelles bénédictions ! cet hommage vaudra bien les tristes pamphlets de l'infatigable malveillance.

Ma recette pour ranimer le patriotisme.

Dernièrement c'étoit le terrorisme qui s'agitoit en tout sens ! aujourd'hui, c'est le tour du royalisme ! Quelle sera la fin de tant de troubles, affectent de s'écrier, nos pusillanimes ?

Moi, au lieu de perdre mon temps à toutes ces vaines doléances, je me dis : de quoi s'agit-il ? D'établir un Gouvernement représentatif, c'est-à-dire, la plus sublime institution que le ciel, lui-même, puisse jamais donner à la terre. Je songe à nos armées ; je promene mes regards sur les débris de la tyrannie. Je donne ainsi à ma pensée une trempe républicaine ; et je ne vois plus que des dangers qui passent, que des agitateurs qui s'épuisent, que des rébelles qui ne sont plus ! ..... Reste la liberté appuyée sur la justice, qui sourit à la vertu et fait le bonheur de mon pays.

AUDREIN.

A Paris, de l'imprimerie de Guffroy, rue Honoré, No. 55, cour des ci-devant Capucins.